



**Soyez acteur
de la 2^e Chance de nos stagiaires !**

**Soutenez des jeunes
impliqués et motivés
à construire leur projet
professionnel !** 

TAXE D'APPRENTISSAGE

2023

L'E2C, un concept original

Depuis sa création, l'École de la 2^e Chance poursuit l'objectif de former les publics les plus éloignés de l'emploi et de les accompagner vers une insertion sociale, citoyenne et professionnelle durable, en répondant aux enjeux des territoires et des entreprises. Pour ce faire, l'E2C propose un parcours intensif construit sur un triptyque qui fait la force du dispositif.

• Compétences

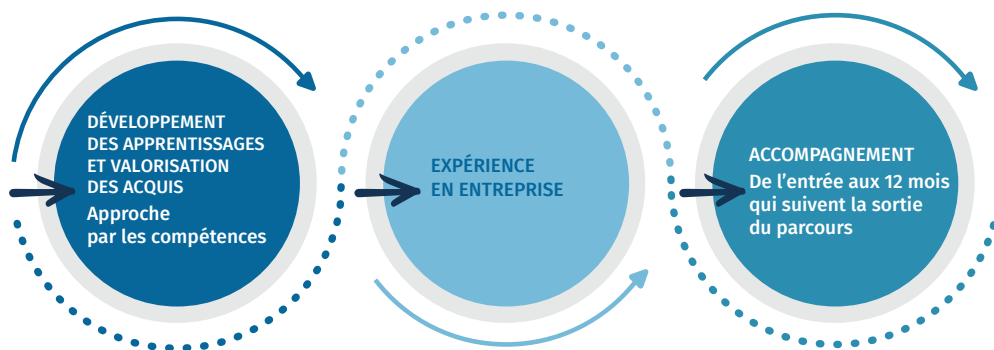
Adopter des pédagogies innovantes, facilitant l'apprentissage par l'action, valorisant la réussite et se tenant au plus près des réalités professionnelles.

• Entreprises

Associer tout au long du parcours les entreprises du territoire à l'effort de formation.

• Accompagnement

Construire un parcours d'intégration professionnelle sur-mesure pour chaque jeune, qui tient compte de sa situation sociale et personnelle.



CHIFFRES CLÉS* :

64%

DES STAGIAIRES
accèdent à un emploi,
une alternance
ou une formation
diplômante/qualifiante.

30%

DU TEMPS DE PARCOURS
se déroule en alternance
au sein des entreprises
partenaires.

15 268

STAGIAIRES ACCUEILLIS,
soit une hausse de 7,6%
en un an.

LE SAVIEZ-VOUS ?

L'E2C est également **une solution structurante** du « Contrat d'engagement jeune » (CEJ) et peut être mobilisée, à ce titre, comme une étape du parcours CEJ. **Un jeune en CEJ peut donc candidater pour intégrer une E2C.**

L'ENTREPRISE, CLÉ DE VOÛTE DU DISPOSITIF E2C

Relier projets professionnels des stagiaires et besoins des entreprises :

- Ateliers de technique de recherche d'emploi en lien avec les entreprises du territoire.
- Découverte du monde professionnel grâce à des visites d'entreprises, des présentations métiers.
- Acquisition de compétences professionnelles et socioprofessionnelles par l'alternance.
- Sortie vers une formation qualifiante ou vers l'emploi direct en entreprise.

Des partenaires moteurs :

La diversité et l'engagement des partenaires favorisent la construction du projet professionnel de chaque stagiaire. Ils lui permettent d'acquérir des compétences par la réalisation de stages, de projets sociaux, culturels et citoyens.

EN REVERSANT VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE À L'E2C, VOUS :

Renforcez l'employabilité des jeunes :

Développement de compétences techniques et professionnelles, en particulier, vers des parcours spécialisés couvrant 11 secteurs d'activité et 31 métiers.

Favorisez de nouvelles initiatives pédagogiques :

Développement d'ateliers de posture pour l'emploi, de « classe inversée »...

Soutenez le développement de projets innovants :

Dans les domaines de la formation digitale, du numérique, de l'écocitoyenneté...



DES IMPLANTATIONS TERRITORIALES, UNE COUVERTURE NATIONALE

Fort de ses **139 sites-Écoles** répartis sur tout le territoire national, le Réseau des Écoles de la 2^e Chance a pour ambition d'offrir à tous les jeunes de 16 à 25 ans, éloignés de l'emploi, avec ou sans premier niveau de qualification, **une égalité d'accès et de droit** à une deuxième chance.



COMMENT FONCTIONNE LA TAXE D'APPRENTISSAGE ?

Loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel

En 2020, les décrets d'application de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel ont défini les règles de collecte de la taxe d'apprentissage. La part principale finance les formations par apprentissage, et le solde accompagne le développement des formations initiales technologiques et professionnelles (hors apprentissage) et l'insertion professionnelle. L'École de la 2^e Chance fait partie des organismes bénéficiaires du solde de la taxe d'apprentissage.

TAXE D'APPRENTISSAGE

0,68%

de la masse salariale brute de l'entreprise.

13%

(solde de la taxe d'apprentissage)
pour le financement
des formations initiales technologiques
et professionnelles (hors apprentissage).

87%

pour le financement
de l'apprentissage.

En 2023, comment reverser sa taxe d'apprentissage à l'E2C ?

**NOUVEAU : LE SOLDE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE
EST DÉSORMAIS INTÉGRÉ À LA DÉCLARATION SOCIALE
NOMINATIVE ET COLLECTÉ PAR L'URSSAF.**

Rendez-vous à partir du **1^{er} avril**, sur la plateforme
SOLTEA, pour affecter vos fonds à l'E2C de votre choix.
N'hésitez pas à prendre contact avec l'E2C pour vous
accompagner dans cette démarche !



NOUS CONTACTER :

E2C Essonne

2 A avenue du Front Populaire
91130 RIS-ORANGIS

Contact : Jean-Gilles BERTRAND

Tél : 07 89 48 53 93

jean.gilles.bertrand@e2c-essonne.org

www.e2c-essonne.org - SIRET 449 720 861 00045

